

# Communiqué phytosanitaire

n° 09 du 06 avril 2022

## SOMMAIRE

### ARBORICULTURE

- Feu bactérien : suivre les prévisions du modèle Maryblyt
- Tavelure : fortes pluies annoncées - consulter régulièrement les prévisions
- Hoplocampe : mettre en place les pièges blancs
- Abricotiers : à la chute des capuchons, effectuer les contrôles visuels et envisager un traitement contre la maladie criblée

### VITICULTURE

- Acariose : prévision selon modèle Agrometeo, traitement préventif
- Chenilles mange-bourgeons : traitement et mesures alternatives
- Cochenilles : signaler vos observations

## ARBORICULTURE

### PHÉNOLOGIE À CHÂTEAUNEUF

Observations effectuées le 4 avril

Pommier	stade D (BBCH 56 ; bouton vert) à stade E (BBCH 57 ; bouton rose)
Poirier	stade D (BBCH 56 ; bouton vert) à stade E2 (BBCH 59 ; ballonnets)
Abricotier	stade F2 (BBCH 65 ; pleine floraison) à fin floraison (BBCH 69)
Cerisier	stade D (BBCH 57 ; ouverture des sépales) à début floraison (BBCH 61)

### FEU BACTÉRIEN

Dès le début de la floraison, il est vivement recommandé de suivre les prévisions des infections florales selon le modèle Maryblyt sur le site d'[Agrometeo](#). **En cas de risque**, un traitement est fortement conseillé dans toutes les parcelles atteintes ces dernières années, mais également dans toutes les parcelles localisées dans le secteur à risque.

Comme en 2021, un système d'avertissement par sms en cas de risque d'infection florale est prévu pour les producteurs touchés les années précédentes. Si des producteurs hors de cette zone souhaitent recevoir ces avertissements, ils peuvent s'annoncer auprès de Céline Gilli ([celine.gilli@admin.vs.ch](mailto:celine.gilli@admin.vs.ch)).

Pour rappel, pendant la floraison il ne faut pas irriguer sur frondaison, sauf lutte contre le gel. Les traitements phytosanitaires sont à éviter en cas de risque d'infection. Dans les parcelles atteintes par le feu bactérien ces dernières trois années, les éclaircissages chimiques durant la floraison sont à éviter.



## TAVELURE DU POMMIER

Selon la région, un risque faible à important est annoncé les prochains jours. Les prévisions évoluent chaque jour; consultez régulièrement celles correspondant à la station Agrometeo la plus proche de chez vous ([Tavelure Agrometeo](#)) ou celles du modèle RIMpro ([Tavelure RIMpro](#)).

## HOPLOCAMPE DES POMMIERS, POIERS ET PRUNIER

Le début du vol des hoplocampes est imminent selon SOPRA. Sur les parcelles avec une forte attaque l'année dernière, les pièges englués blancs doivent être mis en place à raison de 2 à 3 pièges par variété afin de suivre le vol des adultes.

Les captures sont cumulées par piège durant toute la floraison. Le seuil de tolérance varie selon l'importance de la floraison : 20-30 guêpes par piège si la floraison est faible; 30-40 guêpes par piège si la floraison est abondante.

Les interventions se font juste après la floraison, selon les captures sur piège.

## ABRICOTIERS

La floraison touche à sa fin en plaine. Les contrôles pour évaluer la nécessité d'intervenir contre les chenilles de printemps sont à effectuer à la chute des capuchons. Surveillez attentivement les jeunes plantations, si la présence de charançons phyllophages (« gribouris ») met fortement en danger le développement des pousses, intervenir avec un insecticide.

A la chute des capuchons, un traitement fongique est à prévoir pour protéger les fruits de la maladie criblée.

## VITICULTURE

### PHÉNOLOGIE

Comparativement à 2021, le développement de la vigne a environ 6 jours de retard. Le stade bourgeon dans le coton (03-05) est observé dans la quasi-totalité du vignoble. Le stade pointe-verte (09) est atteint dans les secteurs précoces.

Le risque de gel demeure faible, le développement de la vigne dans les secteurs sensibles étant au stade bourgeon dans le coton (05).

### ACARIOSE

Dans les parcelles **sujettes à l'acariose** où des blocages de croissance sont observés la / les années précédentes, un traitement préventif au soufre mouillable (admis en BIO à 2 % (= 16 kg/ha à 800l/ha) est recommandé au stade pointe verte (09) à sortie des feuilles (10). La période d'intervention optimale est atteinte dans la majeure partie du vignoble (cumul des températures >0°C depuis le 1<sup>er</sup> mars supérieur à 300°C). Consultez le modèle de prévision sur [agrometeo.ch](http://agrometeo.ch) pour connaître précisément la situation de votre région. **Veillez également, lors de l'application, à ce que la température maximale de la journée dépasse 12°C.**



## BOARMIES, NOCTUELLES (bourgeons rongés, évidés)

Dans les zones sensibles, il convient de contrôler régulièrement la proportion de bourgeons rongés, peu avant et pendant le débourrement sur plusieurs séries de 10 ceps consécutifs et d'effectuer rapidement un traitement biologique ou synthétique lorsque le seuil de 3 % de bourgeons rongés est atteint.

Lorsque les dégâts sont localisés en bordure de parcelle (pieds de murs, amas de feuilles), un traitement de cette zone suffit. Sur de petites surfaces, un ramassage des chenilles à la tombée de la nuit peut être envisageable.

L'intégration de poules dans les parcelles de vignes avant le débournement permet de diminuer le nombre de **noctuelles**. Dans une parcelle où des dégâts sont observés chaque année, nous avons mis en place un essai, où des poules ont été installées durant toute une journée. Suite au contrôle, il a été observé **5 fois moins de bourgeons rongés** sur la partie de la parcelle ayant accueilli les poules, maintenant la situation en dessous du seuil de tolérance.



## COCHENILLES

Dans nos conditions, les cochenilles n'occasionnent généralement pas de dégâts qui justifie un traitement. Toutefois, dans le but de mieux connaître la faune des cochenilles et leur répartition, nous vous invitons à signaler à l'office de la viticulture vos éventuelles observations de cet insecte.

2 espèces à coque

2 espèces farineuses



Lécane du cornouiller  
*Parthenolecanium corni*

Pulvinare de la vigne  
(cochenille floconneuse)  
*Pulvinaria vitis*

Cochenille du platane  
*Phenacoccus aceris*

Cochenille bohémienne  
*Heliococcus bohemicus*

Service cantonal de l'agriculture

